



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2500-Direction du cycle de l'eau-

DELIBERATION N° D.2025.11.12

du Conseil communautaire du 25 novembre 2025

Contrats Eau & Climat 2026 - 2030 des bassins de la Seine centrale urbaine, de la Bièvre et de l'Yvette.

Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Date d'affichage : 26 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Marc TOURELLE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine WALLET, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Christophe KONSdorFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. Arnaud HOURDIN, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Marie BOELLE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Lucie LONCLE DUDA, Mme Jocelyne HANNIER.
Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. François DARCHIS (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à Mme Elodie DEZECOT), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Christophe KONSdorFF), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Philippe PAIN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.211-7, L.212-1 et L.371-1 et suivants ;

Vu le 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Ile de France

Vu le Plan régional d'adaptation au changement climatique, de la Stratégie régionale pour la biodiversité,

Vu le Plan Vert de l'Ile-de-France adopté par délibération n° CR 2017- 50 du Conseil régional le 10 mars 2017,

Vu la politique départementale de l'Essonne,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022- 2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands adopté le 23 mars 2022 ;

Vu le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat 2026-2030 des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ;

Vu le Contrat Bièvre Eau, Climat, Trame verte et bleue 2026-2030 ;

Vu le contrat territorial « Eau & Climat » de l'Yvette 2026-2030 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 3 juillet 2025 ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

- L'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030) ; la Région Ile-de-France dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), du Plan régional d'adaptation au changement climatique, de la Stratégie régionale pour la biodiversité et du Plan Vert Ile-de-France et ; le cas échéant, le département de l'Essonne dans le cadre de sa politique départementale, proposent aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce programme d'action prend la forme de contrats, déclinés pour chaque bassin versant. Il s'agit d'outils de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage signataires comme la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites aux présents contrats. De son côté, l'Agence de l'Eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

- Ainsi, dans la continuité des précédents contrats, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite poursuivre son adhésion aux contrats territoriaux de la Seine Centrale Urbaine, de la Bièvre et de l'Yvette, et s'engager sur ses plans d'actions sur 2026-2030 répondant aux enjeux des contrats.

Par la signature de ces nouveaux contrats, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc poursuit ses engagements dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique.

Les plans d'actions détaillés sont annexés à la présente délibération, pour lesquelles la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est maître d'ouvrage, pour un montant estimatif total de 3 289 560 € HT sur 5 ans réparti comme suit :

- 1 370 500 € HT sur le bassin versant de la Seine Centrale Urbaine (communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Versailles Est, Viroflay et Vélizy-Villacoublay Nord),
- 1 762 000 € HT sur le bassin versant de la Bièvre (communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus le Noble, Versailles Sud et Vélizy-Villacoublay Sud),

- 120 000 € HT sur le bassin versant de l'Yvette (commune de Chateaufort).

Selon les principaux enjeux des contrats « Eau & Climat », lesdits plans d'actions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à mettre en œuvre sur les années 2026-2030 représentent ainsi :

- 125 000 € HT pour l'enjeu « Sobriété en eau » avec une étude en sobriété en eau sur le territoire de l'Agglomération et la création de bêche de récupération d'eaux,
- 48 000 € HT pour l'enjeu « Biodiversité et changement climatique » avec la réalisation d'un atlas de la biodiversité,
- 2 501 060 € HT pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau avec la réalisation de contrôles de conformité, de travaux de mise en conformité via les conventions de mandat et quelques études et travaux d'assainissement éligibles aux contrats,
- 612 500 € HT pour la gestion à la source des eaux pluviales avec notamment les travaux de végétalisation de la ZAE de Buc,
- 3 000 € HT pour l'enjeu « sensibilisation » avec la création d'un film.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les Contrats « Eau & Climat » 2026-2030 des bassins de la Seine centrale urbaine, de la Bièvre et de l'Yvette entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Ile-de-France, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la cas échéant le département de l'Essonne ;
- 2) de s'engager à respecter les objectifs et les priorités des Contrats « Eau & Climat » 2026-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans les plans d'actions annexés pour lesquelles la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 3 289 560 € HT,
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les Contrats « Eau & Climat » 2026-2030 des bassins de la Seine centrale urbaine, de la Bièvre et de l'Yvette et tout document y afférent,
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 66 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.